

**RÈGLEMENT  
ET  
CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTIONS  
LA BOUCLE DE L'ÉTOILE  
2026**

[ART. 1 : ORGANISATION](#)

[ART. 2 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT / ÉTHIQUE ET PORTÉE DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTIONS](#)

[ART. 3 : DÉFINITION DE LA COURSE LA BOUCLE DE L'ÉTOILE](#)

[ART. 4 : CONDITIONS D'ADMISSION DES PARTICIPANTS](#)

[ART. 5 : CATÉGORIES DES PARTICIPANTS](#)

[ART. 6 : PROGRAMME DE LA COURSE](#)

[ART. 7 : VÉRIFICATIONS TECHNIQUES, ADMINISTRATIVES ET MÉDICALES](#)

[ART. 8 : MARQUES D'IDENTIFICATION RÉSERVÉES PAR L'ORGANISATION](#)

[ART. 9 : EMPLACEMENTS RÉSERVÉS AU SPONSORING INDIVIDUEL](#)

[ART. 10 : BOUCLES ET DISTANCES](#)

[ART. 11 : DÉPART DES BOUCLES](#)

[ART. 12 : POSTES DE CONTRÔLES ET DE RAVITAILLEMENT](#)

[ART. 13 : ARRIVÉE DES BOUCLES / BIVOUAC](#)

[ART. 14 : CHRONOMÉTRAGE ET CLASSEMENT](#)

[ART. 15 : RAVITAILLEMENT EN EAU](#)

[ART. 16 : ASSISTANCE MÉDICALE](#)

[ART. 17 : ABANDON / HORS COURSE](#)

[ART. 18 : ASSURANCES](#)

[ART. 19 : CONDITIONS CLIMATIQUES ET NATURE DU TERRAIN](#)

[ART. 20 : BALISAGE ET SIGNALISATION](#)

[ART. 21 : ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE DES PARTICIPANTS](#)

[ART. 22 : INSCRIPTIONS, DROITS D'ENGAGEMENT, OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET MÉDICALES](#)

[ART. 23 : ANNULATIONS D'ENGAGEMENT / REPORT D'INSCRIPTION / REMBOURSEMENT](#)

[ART. 24 : FAUTES ET PÉNALITÉS](#)

[ART. 25 : RÉCAPITULATIF DES PÉNALITÉS](#)

[ART. 26 : LISTE DES PRIX / CLASSEMENT](#)

[ART. 27 : MODIFICATION / REPORT / ANNULATION](#)

[ART. 28 : UTILISATION D'IMAGES](#)

[ART. 29 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES](#)

[ART. 30 : RÉVISION / MISE A JOUR DU RÈGLEMENT](#)

[ART. 31 : LITIGE / DROIT APPLICABLE](#)

## **ART. 1 : ORGANISATION**

Les éditions 2026 de La Boucle de l'Étoile dans le désert de l'Oriental au Maroc, se dérouleront du jeudi 29 au samedi 31 octobre 2026 pour le Spécial Filles et du jeudi 5 novembre au samedi 7 novembre 2026. L'événement est organisé par Les Étoiles Productions, numéro 931104426, dont le siège social est situé au 108 bis Bd Auguste Blanqui 75013 Paris, ci-après l'« Organisateur ».

## **ART. 2 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT / ÉTHIQUE ET PORTÉE DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION**

Du seul fait de leur inscription à La Boucle de l'Étoile, les participants acceptent expressément et sans réserve le présent règlement de l'épreuve, ses addendum et les éventuelles consignes de l'Organisateur qui leur seront adressées. Les participants devront par ailleurs se soumettre à la législation en vigueur au sein du pays d'accueil de La Boucle de l'Étoile, en l'occurrence le Maroc.

Les conditions générales d'inscription de La Boucle de l'Étoile s'appliquent à toute inscription à la course effectuée sur le site <https://laboucledeletoile.com> et sur les sites partenaires en charge de l'annonce de l'événement.

## **ART. 3 : DÉFINITION DE LA COURSE LA BOUCLE DE L'ÉTOILE**

La Boucle de l'Étoile est un Trek (non chronométré), un Trail et deux Ultra Trail chronométrés, ouverts aux marcheurs et aux coureurs, en 3 Boucles et en allure libre. La course ne se déroule pas en autonomie. Les repas sont fournis par les unités de restauration. Plusieurs formats de distances sont proposés, pouvant aller de 84 à 126 kilomètres avec une édition spécial filles, le LOVE TRAIL by La Boucle.

Chaque participant devra porter une ration d'eau minimum sur chaque Boucle. Des points de contrôles et de ravitaillement suffisants sont prévus pour offrir de l'eau minérale à volonté et un ravitaillement. Le coureur dispose de la possibilité d'emporter du ravitaillement personnel.

## **ART. 4 : CONDITIONS D'ADMISSION DES PARTICIPANTS**

Est admis comme participant, toute personne âgée d'au moins dix-huit (18) ans, de toute nationalité, répondant aux exigences du présent règlement et titulaire du PPS (Parcours de Prévention Santé) attestant son aptitude à l'épreuve (ou d'un certificat médical pour les participants internationaux hors France ou n'ayant pas de PPS). En raison de la spécificité du déroulement de la course, aucun accompagnant ne sera accepté sur l'épreuve, ni sur le bivouac.

## **ART. 5 : CATÉGORIES DE PARTICIPANTS**

### **Catégorie A : PARTICIPANT INDIVIDUEL**

Chaque participant homme ou femme entre dans le classement général sans distinction d'âge ou de degré de professionnalisme. Toutefois, indépendamment du classement général, sont établis les classements suivants pour chaque distance (hors Trek) :

- Féminin
- Masculin

### **Catégorie B : PARTICIPANT ÉQUIPE TEAM BUILDING OU ÉQUIPE STANDARD**

Indépendamment du classement général, sont établis les classements suivants pour chaque distance et par équipe de Team Building ou Équipe Standard (hors Trek) :

- Équipe Team Building / Équipe Standard 1ère
- Équipe Team Building / Équipe Standard 2ème
- Équipe Team Building / Équipe Standard 3ème

## **ART. 6 : PROGRAMME DE LA COURSE**

Sous réserve de modifications éventuelles, le programme de l'événement sera le suivant :

### **Édition Spécial Filles**

Mercredi 28 octobre 2026

- Rendez-vous à l'aéroport d'Oujda, transfert jusqu'au bivouac
- Contrôles techniques, administratifs et médicaux
- Briefings
- Première nuit au bivouac

Jeudi 29 octobre 2026

- Départ pour 32 km
- Nuit au bivouac

Vendredi 30 octobre 2026

- Départ pour 20 km
- Nuit au bivouac

Samedi 31 octobre 2026 :

- Départ pour 32 km
- Remise des Prix (Trophées)
- Soirée de Gala

Dans la nuit du samedi au dimanche 1er novembre 2026

- Transfert jusqu'à l'aéroport d'Oujda

## **2ème Édition de La Boucle de l'Étoile**

Mercredi 4 novembre 2026

- Rendez-vous à l'aéroport d'Oujda, transfert jusqu'au bivouac
- Contrôles techniques, administratifs et médicaux
- Briefings
- Première nuit au bivouac

Jeudi 5 novembre 2026

- Départ pour 32 km
- Nuit au bivouac

Vendredi 6 novembre 2026

- Trek de 84 km : Départ pour 20 km
- Trail de 84 km : Départ pour 20 km
- Ultra Trail de 104 km : Départ pour 40 km
- Ultra Trail de 126 km : Départ pour 62 km
- Nuit au bivouac

Samedi 07 novembre 2026 :

- Départ pour 32 km pour tous
- Remise des Prix (Trophées)
- Soirée de Gala
- Nuit au bivouac

Dans la nuit du samedi au dimanche 9 novembre 2026

- Transfert jusqu'à l'aéroport d'Oujda

## **ART. 7 : VÉRIFICATIONS TECHNIQUES, ADMINISTRATIVES ET MÉDICALES**

Les vérifications auront lieu lors de l'arrivée des participants.

Chaque participant devra se présenter aux commissaires de course et à l'équipe médicale chargés d'effectuer ces vérifications. Le coureur devra impérativement avoir rempli ses obligations techniques, administratives et médicales avant de prendre le départ, sous peine de non-participation.

L'équipement des participants est strictement personnel. La liste suivante sera demandée et est obligatoire.

## Matériel et document obligatoires :

- Étiquette sur chaque sac pour la navette vers le bivouac.
- Sac de couchage (recommandé 5/10°C).
- Chaussures de Trail respirantes. Pas de chaussure de running (trop faibles) ou de sandales (sinon, signature d'une décharge à l'organisation).
- Guêtres de course.
- Casquette ou chapeau.
- Un dispositif d'emport de 2 litres minimum d'eau/jour (Sac d'hydratation, flasques, poche à eau ou gourde).
- Une gourde.
- Lampe frontale + un jeu complet de piles ou de batteries.
- Couverture de survie + sifflet.
- Trousse essentielle :
  - Pansements anti-ampoules (Mefix), sparadrap, compresse stérile x 5, pansements pré-découpés x 10, lingettes nettoyantes alcoolisées, bande adhésive élastique (Elastoplast 3 et 6 cm), sparadraps.
  - Désinfectant, antiseptique individuel type dosette Chlorehexidine et Éosine, gel cicatrisant (Cicalfate ou équivalent).
  - Médicaments anti-douleur (selon tolérance, Paracétamol, Ixprim ou Izalgi), pas d'anti-inflammatoire, anti-diarrhéique, antihistaminique, anti-nauséeux, couverture de survie.
  - 1 poches de froid instantanée.
  - Petits ciseaux, pince à épiler.
  - Crème solaire SPF 50+.
- Passeport valide une semaine après la fin de votre événement.
- Certificat médical ou PPS < 3 mois.

Un dossard numéroté de 24 cm x 20 cm environ sera donné à chaque participant.

- Le dossard sera placé en partie haute de la poitrine.
- Les dossards seront mis en place à l'aide d'épingles de sûreté fournies par l'Organisation ou sur des portes dossard personnels.

## ART. 8 : MARQUES D'IDENTIFICATION RÉSERVÉES PAR L'ORGANISATION

Pendant toute la durée de l'épreuve, les marques d'identification fournies par l'Organisation resteront apposées obligatoirement sur chaque participant à l'emplacement indiqué sous peine de pénalités. A tout moment, les commissaires de course pourront procéder à des vérifications. Il est formellement interdit de recouvrir les dossards de l'organisation avec d'autres inscriptions. Chaque participant est responsable de ses marques d'identification et devra veiller à ce que celles-ci soient propres, intégralement visibles, en bon état et au bon endroit, sous peine de pénalités.

## ART. 9 : EMBLEMES RÉSERVÉS AU SPONSORING INDIVIDUEL

En dehors des marques d'identification réservées par l'Organisation sur chaque participant, les espaces restants disponibles pourront être utilisés par le participant pour le sponsoring individuel, ex : Tee-shirt (en dehors de l'emplacement poitrine exclusivement réservé au dossard), short, chaussettes, casquettes, sac à dos...

L'organisation se réserve le droit d'interdire un sponsoring individuel, jugé démesuré ou **en concurrence directe avec l'organisation** ou avec les partenaires publicitaires de l'organisation, ou pour des raisons dont l'Organisation n'a pas à se justifier.

Les marques seront gaffées sur les textiles. Les commissaires de course et le directeur du chronométrage seront intransigeants quant au positionnement de vos dossards sous peine de pénalités. Il revient à chaque participant de

définir les bons emplacements des sérigraphies publicitaires sur les tee-shirts et les sacs d'hydratation ou autres vêtements.

#### **ART. 10 : BOUCLES ET DISTANCES**

Les GPX et le kilométrage exact des éditions 2026 de La Boucle de l'Étoile seront dévoilés avant l'événement.

##### **3 formats de distances sont proposés :**

- Trek de 84 km (1er jour 32 km, 2ème jour 20 km, 3ème jour 32 km).
- Trail de 84 km (1er jour 32 km, 2ème jour 20 km, 3ème jour 32 km).
- Ultra Trail de 104 km (1er jour 32 km, 2ème jour 40 km, 3ème jour 32 km).
- Ultra Trail de 126 km (1er jour 32 km, 2ème jour 62 km, 3ème jour 32 km).

Ces distances sont indicatives et peuvent fluctuer en fonction de la diversité des terrains.

##### **Deux particularités sont à noter :**

- Départs :
  - Tous les départs des Boucles s'effectueront le matin de nuit (sauf directives de l'organisation) : la lampe frontale devra être allumée.
- 3ème jour de course :
  - La médaille « FINISHER » de La Boucle de l'Étoile sera attribuée sur la ligne d'arrivée de la dernière Boucle.

#### **ART. 11 : DÉPART DES BOUCLES**

Une chambre d'appel sera organisée par distance choisie. Les départs des Boucles se feront groupés. Chaque participant devra assister avant le départ de chaque étape au briefing du Directeur de course. Le participant prendra impérativement le départ à l'heure prévue par l'Organisation, sous peine de pénalités.

#### **ART. 12 : POINTS DE CONTRÔLES ET DE RAVITAILLEMENT**

Les points de contrôles et de ravitaillement d'eau et de nourriture sur le tracé de chacune des Boucles constituent, avec l'arrivée de chaque étape, des points de contrôles obligatoires. Ils sont répartis sur le parcours de chacune des Boucles en nombre suffisant. Ils permettent aux contrôleurs de course et aux Serre-Files de :

- Relever l'heure de passage de chaque participant,
- D'assurer l'approvisionnement en eau et en nourriture,
- De procéder au comptage des participants (contrôle et sécurité).

#### **ART. 13 : ARRIVÉE DES BOUCLES / BIVOUAC**

A l'arrivée de chaque Boucle, qui constitue un point de contrôle obligatoire des chronométrateurs relèveront le temps de chaque participant. En cas de difficulté, si vous ne parvenez pas à terminer une Boucle prévue, vous serez rapatrié au bivouac et pourrez prendre le départ des Boucles suivantes. Vous n'aurez plus la possibilité de devenir « Finisher ».

Tous les participants de La Boucle de l'Étoile bénéficieront sur le lieu de campement de tentes doubles, solo (en supplément) ou de tentes caïdales traditionnelles 4 ou 6 places équipées de matelas confortables. Chaque participant devra apporter son sac de couchage (une option en supplément est possible).

Le bivouac est également équipé d'unités de toilettes et de douches (cabines individuelles côtés femmes et hommes séparés). Après avoir terminé une Boucle, vous aurez la possibilité de profiter de boissons fraîches (en supplément) et du buffet à l'espace coureur mis à disposition et partager des moments de convivialité dans les espaces d'échanges. Aucune boisson alcoolisée n'est autorisée pendant la totalité de l'événement.

## **ART. 14 : CHRONOMÉTRAGE ET CLASSEMENT**

Les temps de chaque participant seront chronométrés en heures, minutes et secondes. Un participant n'empruntant pas le parcours délimité par l'Organisateur ne pourra pas être classé à l'arrivée. Les participants peuvent être classés comme suit :

### **CATEGORIE A : INDIVIDUEL**

Le classement général se fait par addition du temps réalisé sur chaque Boucle et des éventuelles pénalités reçues.

- Classement féminin.
- Classement masculin.

### **CATEGORIE B : ÉQUIPE TEAM BUILDING OU ÉQUIPE STANDARD**

Le classement général se fait par addition des temps réalisés à chaque Boucle et des éventuelles pénalités reçues.

- Classement par Équipe Team Building.
- Classement par Équipe Standard.

## **ART. 15 : RAVITAILLEMENT EN EAU**

L'Organisation se charge de l'approvisionnement en eau minérale pour chaque participant. Sur chaque point de contrôles et de ravitaillement, les participants peuvent recharger leurs gourdes, bidons, flasques ou poche à eau. A l'arrivée de chaque Boucle, chaque participant peut se ravitailler en eau minérale pour la nuit et pour la Boucle du lendemain auprès de l'Organisation.

## **ART. 16 : ASSISTANCE MÉDICALE**

Chaque participant doit porter assistance à toute personne en danger et prévenir l'Organisation. Une équipe médicale et paramédicale spécialisée en médecine d'urgence et sportive Outdoor sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle interviendra sur le parcours, notamment à tous les points médicaux avancés (PMA) et veillera à rapatrier au bivouac le participant ayant une défaillance physique ou morale. Des véhicules d'intervention et des ambulances avec médecins et/ou infirmiers(es) parcourent l'intégralité du tracé pour assurer une assistance réactive et efficace. Des véhicules complémentaires sont également en charge d'assurer la sécurité des coureurs et celle de l'épreuve dans son intégralité. Les balises individuelles portées par les participants disposent de toutes les options de déclenchements RESCUE ET SOS.

Sur l'ensemble des Boucles, aucun soin ne sera réalisé concernant les petits « bobos ». En revanche, les soins dits « urgents » seront pris en considération avec la plus grande attention. Les équipes médicales seront les seules décideurs pour laisser ou non un coureur poursuivre la course.

Les soins sur le bivouac nécessitant une intervention seront pris en charge par notre équipe médicale et paramédicale. Les services médicaux seront habilités à retirer les dossards et à mettre hors course tout participant inapte à continuer l'épreuve et/ou ayant reçu des soins médicaux vitaux.

## **ART. 17 : ABANDON / HORS COURSE**

### **• Abandon temporaire pendant une Boucle**

En aucun cas, le participant ne pourra quitter la course de manière temporaire sans en aviser l'Organisation. En cas de difficulté, le participant qui ne parviendra pas à terminer une Boucle sera rapatrié au bivouac et pourra prendre le départ des Boucles suivantes. Il ne sera plus Finisher.

### **• Mise hors course pour motif médical**

La mise hors course par la décision de l'équipe médicale permettra au participant de rester au bivouac jusqu'au jour de départ. En cas d'état médical grave, le rapatriement sanitaire du participant sera aussitôt organisé.

### **• Abandon définitif**

Dans le cas d'un abandon définitif volontaire, le participant devra en aviser l'Organisation et signer une décharge officielle fournie par l'Organisation.

- Soit le participant restera au bivouac jusqu'à la fin de l'événement,

- Soit le participant sera transféré à ses frais vers l'aéroport d'Oujda. Il s'engagera à payer les frais forfaitaires de transfert retour au prestataire. Son transfert sera effectué en fonction des véhicules disponibles et dans un créneau n'impactant pas le bon déroulement et l'organisation de l'événement.

## **ART. 18 : ASSURANCES**

**Responsabilité civile : conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile**, celle de ses préposés et de tous les participants de l'événement. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la course « La Boucle de l'Étoile 2026 ». Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande sur [direction@lbdle.com](mailto:direction@lbdle.com)

### **Individuel accident assistance rapatriement :**

Il est recommandé aux participants de souscrire à une assurance individuelle accident spécifique en complément pour la durée de la course.

Pour les personnes n'ayant pas d'assurances complémentaires, l'organisation vous conseille vivement de souscrire à l'assurance proposée par notre partenaire Assur Connect spécialement conçue pour vous. Elle vous couvre en cas de blessure en entraînement et compétition, frais médicaux, responsabilité civile personnelle, frais de recherche et de secours, assistance rapatriement sur la base des frais réels.

Par ailleurs il vous appartient de vérifier que vous êtes bien assurés pendant votre voyage en dehors de la durée de la course : transport aérien, hébergement (carte bancaire, assurance personnelle).

Chaque participant participe en pleine connaissance des risques que le déroulement de cette course peut occasionner. Les marcheurs et les coureurs participent sous leur propre responsabilité, l'Organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique ou d'accident.

**Domages matériels** : l'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc pas se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

### **Important :**

- L'Organisation ne prend pas en charge le remboursement des billets d'avion en cas d'annulation. Nous recommandons vivement à chaque participant de contracter une assurance annulation individuelle à titre personnel.
- L'Organisation demandera un montant forfaitaire en cas de perte ou de détérioration de la balise satellite.

## **ART. 19 : CONDITIONS CLIMATIQUES ET NATURE DU TERRAIN**

A titre purement informatif, les températures moyennes théoriques pour le mois de novembre dans le désert de l'Oriental sont les suivantes :

- Moyenne jour : 22°C
- Moyenne nuit : 10°C

Les températures peuvent tomber entre 5 et 7°C degrés suivant les années.

Le parcours de La Boucle de l'Étoile présente une nature de terrains très variés. En cas de vent de sable éventuel ne permettant aucune visibilité, chaque participant devra se stopper sur l'axe du parcours et attendre les instructions de la direction de course et des commissaires de course.

## **ART. 20 : BALISAGE ET SIGNALISATION**

Les participants à La Boucle de l'Étoile devront impérativement suivre le balisage et la signalisation des Boucles prévues par l'Organisation sous peine de pénalités. Tout participant qui s'éloignerait volontairement du parcours balisé ne sera plus sous la responsabilité de l'Organisateur et sera pénalisé.

Sur chacune des Boucles, le parcours sera indiqué tous les 100 mètres environ, avec un balisage rétro réfléchissant de nuit accrochant la lumière diffusée par la lampe frontale obligatoire dès la tombée de la nuit.

Chaque participant sera balisé à l'aide d'une balise satellite pour la sécurité avec une option RESCUE et SOS de géolocalisation immédiate.

## **ART. 21 : ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE DES PARTICIPANTS**

Chaque participant doit prévoir un équipement personnel pour l'épreuve. Tout participant devra remplir les obligations mentionnées ci-dessous lors des contrôles administratifs et techniques.

### **- Matériel et document obligatoires :**

- Un sac à dos 10 ou 15L ou équivalent pour les marcheurs,
- Une capacité d'emport de 2 litres d'eau minimum (sac hydratation, gourde, flasque, poche à eau, ...),
- 1 gourde,
- 1 casquette ou chapeau,
- Une lampe frontale + 1 jeu complet de piles de rechange ou batterie,
- Une trousse médicale individuelle (dont le contenu sera sur le site Internet dans la FAQ),
- Un sac de couchage, (recommandé 5/10°C),
- 200 euros en espèces (en cas d'évacuation ou de rapatriement),
- Votre passeport valide une semaine après votre évènement,
- Le PPS (ou le certificat médical pour les participants n'ayant pas la nationalité française ou n'ayant pas de PPS) valide 3 mois avant le début de la course.

## **ART. 22 : INSCRIPTIONS, DROITS D'ENGAGEMENT, OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET MÉDICALES**

### **22.1 Modalités d'inscription / droits d'engagement**

Les inscriptions se font uniquement en ligne à partir du site Internet de La Boucle de l'Étoile <https://laboucledeletoile.com> ou de ses partenaires annonceurs.

Le montant total des droits d'inscription comprend :

- Les transferts A/R entre l'aéroport d'Oujda et le bivouac
- L'hébergement de 4 nuits au bivouac en tentes duo (solo en supplément), tentes 4 ou 6 places pour les Équipes Team Building ou les équipes Standard
- Hygiène : WC et douches
- Le matériel complet du bivouac (montage et démontage des tentes, matelas confortables)
- L'électricité par groupes électrogènes
- Accessibilité au Wifi limité
- La pension complète (4 petits-déjeuners, 3 déjeuners lunch box, buffets déjeuner, 4 dîners, eau minérale)
- Le ravitaillement en eau minérale pendant la totalité de l'évènement
- La distribution de fruits frais et de fruits secs aux postes de contrôle et de ravitaillement
- L'assistance médicale (médecins urgentistes, infirmiers spécialisés) et paramédicale (ostéos, kinés et podos)
- Les guides de haute montagne
- Les équipes d'assistance terrestre sur les parcours
- Les équipes de serre-files Sapeurs-pompiers
- La conception des tracés et du balisage
- L'organisation sportive, logistique, sécuritaire et technique
- L'équipe de journalistes Presse Média
- L'équipe de chronométrage
- Les Balises satellites individuelles

- Les dossards pour La Boucle de l'Étoile
- L'assurance responsabilité civile Organisation
- La communication et la médiatisation de l'événement
- Le suivi de la course en Live Trail
- Le suivi en temps réel Live de Owaka
- Les moyens techniques de communication pour les Lives sur les réseaux sociaux
- La Cérémonie de remise des prix
- Les trophées, les médailles et les Tee-Shirts Finishers
- La Soirée de Gala, son dîner et sa troupe de musique traditionnelle

Le montant total des droits d'inscription ne comprend pas :

- Les vols A/R
- L'option de tente individuelle en solo
- L'option de sac de couchage
- Le sac de couchage OBLIGATOIRE
- La gourde OBLIGATOIRE
- Les boissons prises aux repas en dehors de l'eau minérale fournie par l'organisation
- Les dépenses à caractère personnel
- La trousse individuelle médicale de premiers soins OBLIGATOIRE
- Le sac à dos de 10 à 15 litres OBLIGATOIRE pour les Trekkers
- La lampe frontale avec une batterie ou un lot de piles de rechange OBLIGATOIRE
- Un emport de 2 litres d'eau minimum OBLIGATOIRE
- Les frais de transport dans le cas d'un abandon volontaire définitif

### **Montant de l'offre de La Boucle de l'Étoile**

L'Organisateur se réserve la possibilité d'organiser en dehors des prix indiqués ci-dessus des tarifs préférentiels ou des promotions exceptionnelles pour vous faire bénéficier de tarifs privilégiés pendant une période donnée. Les prix indiqués dans le présent règlement sont exprimés en Euros, toutes taxes comprises, au taux en vigueur au jour de votre inscription. Le nombre total de participants étant limité, l'Organisation retiendra les candidatures par ordre d'inscription et suivant les places disponibles. Le paiement des frais d'inscriptions peut intervenir comme suit :

#### **Paiement en 1 fois par carte bancaire ou virement bancaire :**

Le versement du montant total de l'offre choisie se fait lors de l'inscription par carte de crédit ou par virement bancaire.

#### **Paiement en 3,5 ou 10 fois par carte bancaire :**

Lors de l'inscription, vous pourrez sélectionner la méthode de paiement en 3, 5 ou 10 fois sans frais par carte bancaire.

Un premier versement sera effectué, puis les versements sur les mois consécutifs suivants seront prélevés ou virés (le dernier prélèvement devant intervenir au plus tard le 30 septembre).

Pour toutes questions, veuillez adresser votre demande sur le lien suivant : [direction@lbdle.com](mailto:direction@lbdle.com)

Les paiements effectués en ligne sont réalisés via une plateforme de paiement sécurisée, complétée par des mesures de contrôle spécifiques, afin de garantir la sécurité des achats effectués et de lutter contre la fraude. Les coordonnées des cartes bancaires communiquées lors de l'inscription ne transitent jamais en clair sur le réseau internet : elles sont cryptées grâce à un protocole de sécurité SSL du Crédit Mutuel.

#### **Attention :**

- L'inscription n'est validée qu'une fois la totalité du paiement reçu au 30 septembre.
- Toute inscription à l'événement est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf stipulation spécifique du présent règlement et conditions générales d'inscription. L'inscription donne droit à un dossard, aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.
- L'Organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un participant sans avoir à en donner les raisons.

- Si le nombre de places pour l'édition est atteint, l'organisation mettra en place une liste d'attente.

## 22.2 Obligations administratives et médicales

Lors de l'inscription sur le site de La Boucle de l'Étoile, un certain nombre d'informations devront être communiqués de façon obligatoire et notamment tous les renseignements d'identité du participant, ses coordonnées etc. Toute participation à l'événement sera conditionnée à la présentation d'un PPS (Parcours de Prévention Santé) dont le lien sera fourni par l'Organisateur ou d'un certificat médical pour les participants n'ayant pas la nationalité française ou n'ayant pas de PPS.

Le PPS sera disponible en téléchargement depuis le profil coureur ou par mail. Le PPS ou le certificat médical devront être remplis et signés par un médecin dans les 90 jours précédant le début de l'événement et devront être présentés impérativement lors des contrôles techniques, administratifs et médicaux, le jour précédant la course. La non présentation du document ad hoc entraînera la mise hors course.

Dans le cadre d'un traitement à long terme pour une maladie chronique ou pour toutes informations à titre médical joindre un mail à l'attention du Médecin chef de La Boucle de l'Étoile, par e-mail à : [herve@promedic-events.fr](mailto:herve@promedic-events.fr)

Chaque participant est libre de déclarer au Médecin chef de La Boucle de l'Étoile les informations suivantes :

- Tout antécédent médical et/ou pathologie et notamment ceux pouvant accroître les risques pendant le sport ;
- L'utilisation de traitements réguliers ou de médicaments durant les 15 jours précédant le départ de la course ;
- Toute demande ou utilisation d'un médicament soumis à une Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutique (AUT)

Les informations médicales déclarées sont accessibles uniquement par le Médecin chef de La Boucle de l'Étoile et l'équipe médicale PROMEDIC EVENTS propre à l'organisation.

## 23 : ANNULATIONS D'ENGAGEMENT / REPORT D'INSCRIPTION / REMBOURSEMENT

### 23. 1 : Conditions générales

Les demandes d'annulation, de report ou de remboursement doivent être exprimées uniquement par e-mail avec accusé de réception à l'adresse : [direction@lbdle.com](mailto:direction@lbdle.com)

Dans le cas d'une demande de remboursement, seule la date de réception de la demande fait foi pour le calcul des frais d'annulation et par conséquent pour le montant pouvant être remboursé.

Dans le cas d'acomptes déjà versés ou d'inscription réglée en totalité, les barèmes de remboursement sont les suivants :

- **Jusqu'au 30 avril 2026**, les participants peuvent se faire rembourser l'intégralité des sommes versées, moins un forfait de 100 euros couvrant les frais de traitement des dossiers.
- **Entre le 1er mai 2026 et le 30 juin 2026**, 75 % du montant de l'inscription seront reversés par l'Organisateur en cas de demande de remboursement.
- **Entre le 1er juillet 2026 et le 30 août 2026 inclus**, 50 % du montant de l'inscription seront reversés par l'Organisateur en cas de demande de remboursement.

A partir du **1er septembre 2026 à minuit**, aucune demande de remboursement ne sera acceptée, même pour raisons médicales.

En cas d'annulation, l'Organisation s'engage à rembourser les sommes perçues d'après le barème ci-dessus dans un délai de 60 jours suivant la réception de la demande.

**Important** : l'Organisation ne prend pas en charge le remboursement des billets d'avion en cas d'annulation. Nous recommandons vivement à chaque participant de contracter une assurance annulation à titre personnel.

### 23. 2 : Conditions de report d'inscription

Il est possible de reporter votre inscription de La Boucle de l'Étoile sur l'édition 2027, selon l'échéancier et les conditions suivantes :

- **Jusqu'au 30 juin 2026 inclus**, report possible à l'édition suivante sans frais

- Du 1er juillet 2026 au 30 septembre 2026 inclus : 250€ de frais pour un report
- A partir du 1er octobre 2026 : aucun report possible

Les demandes de reports doivent être exprimées par e-mail avec accusé de réception à l'adresse [direction@lbdle.com](mailto:direction@lbdle.com)

Il est possible de reporter seulement une fois son inscription.

### 23.3: Conditions particulières

En cas d'annulation d'une inscription reportée par le participant, le barème de remboursement applicable sera le suivant :

| Périodes                          | Frais retenus                            |
|-----------------------------------|------------------------------------------|
| Avant le 30 juin 2026             | 100 euros retenus                        |
| Du 1er juillet au 30 juillet 2026 | 25% retenus du montant de l'inscription  |
| Du 1er août au 30 août 2026       | 50% retenus du montant de l'inscription  |
| Après le 1er septembre 2026       | 100% retenus du montant de l'inscription |

Les demandes d'annulation, d'une inscription reportée devront être formulées par e-mail avec accusé de réception à l'adresse [direction@lbdle.com](mailto:direction@lbdle.com). La date de réception de l'e-mail fera foi pour le calcul des frais d'annulation d'une inscription reportée et par conséquent pour le montant pouvant être remboursé par l'Organisateur. Enfin, aucun report d'une inscription déjà reportée n'est possible. Seul un report par participant de son inscription initiale est admis.

## ART. 24 : FAUTES ET PÉNALITÉS

### Dossier administratif :

Le dossier administratif d'inscription devra être complet au 30 septembre. En cas d'informations manquantes nécessaires et obligatoires pour l'organisation, l'inscription ne sera pas validée, le montant des sommes versées ne seront pas remboursées.

### Dossier technique :

Si le participant n'est pas en mesure de présenter l'ensemble de son équipement obligatoire, lors des contrôles techniques, il se verra pénalisé ou mis hors course.

### Dossier médical :

Lors des contrôles médicaux, le participant devra présenter le PPS ou le certificat médical. Ces documents devront être signés et datés de moins de 90 jours avant le départ de la course. En cas de manquement à cette obligation, le participant ne pourra pas prendre le départ.

### Marques d'identification et dossards :

En cas de perte ou de détérioration d'une marque d'identification ou de dossards fournis par l'Organisation, il est impératif de prévenir au plus tôt un commissaire de course sous peine de pénalisation. L'absence du dossard ou le non-respect de l'emplacement du dossard poitrine pourront entraîner la mise hors course du participant. La falsification du dossard entraînera la mise hors course immédiate du participant.

### Départ des Boucles :

Une pénalité équivalente au retard sera infligée à tout participant ne se présentant pas sous l'arche au moment du départ. Au-delà de 10 minutes de retard, le participant sera mis hors course pour la Boucle en cours. Il pourra néanmoins prendre le départ de la Boucle suivante, mais il ne sera pas Finishers.

### Postes de contrôles / Pointage :

Les postes de contrôle (avant chaque départ de Boucle, sur les points de contrôle et à l'arrivée) sont des points de passage obligatoires sur lesquels chaque participant sera pointé.

### Lampe / Dossards :

Pénalités attribuées pendant les étapes :

- 30 minutes : lampe frontale non-allumée pour les départs de nuit,
- 30 minutes : dossards non visibles

#### **Abandon / Hors course :**

En cas d'abandon pendant une Boucle, il est impératif que le participant prévienne au plus vite l'Organisation. L'abandon pendant une Boucle permet au participant de continuer les Boucles suivantes, mais il ne sera pas Finishers.

En cas d'abandon définitif, le participant doit impérativement prévenir au plus vite l'Organisation.

En cas d'abandon non signalé à l'organisation, le participant sera placé hors course par l'Organisation. L'assistance médicale vitale (perfusion, plâtre, ...) donnera lieu à une mise hors course, à l'appréciation du Médecin chef.

#### **Comportement :**

Tout comportement déplacé, insultant ou injurieux entraînera de graves pénalités à discrétion du Directeur de course, voire la mise hors course.

#### **Environnement :**

Interdiction absolue de jeter des emballages alimentaires, plastiques, recyclables ou non, ou tout autres détritux en dehors des espaces prévus à cet effet. Tout déchet abandonné donnera lieu à une forte pénalité, voire une mise hors course.

#### **Réclamations :**

Toute réclamation d'un participant devra être formulée par écrit (en français) et adressée à l'attention de la direction de course :

- Pendant l'épreuve, elle sera déposée auprès du Directeur de course.
- Après l'épreuve, à l'arrivée finale de la course, auprès du Directeur de course.
- Jusqu'à 7 jours après la course, par email : [direction@lbdle.com](mailto:direction@lbdle.com)

### **ART. 25 : RÉCAPITULATIF DES PÉNALITÉS**

#### **Motifs des pénalités**

- Non présentation du PPS (Parcours Prévention santé) ou du certificat médical : mis hors course
- Non présentation du sac à dos pour les marcheurs : pas de départ
- Non présentation d'un dispositif d'emport de 2 litres minimum au départ de chaque Boucle : mis hors course
- Non présentation d'une gourde : 10 minutes de pénalité
- Non présentation de la trousse médicale individuelle : 30 minutes de pénalité
- Équipement ou déchet laissés sur le tracé : mis hors course
- Absence de dossard : 30 minutes de pénalité
- Dossards non visibles : 30 minutes de pénalité
- Non-respect de l'emplacement des dossards : 30 minutes de pénalité
- Falsification des marques d'identification ou des dossards : mis hors course
- Affichage de sponsors non toléré par l'Organisation : Discussion ou mis hors course
- Retard jusqu'à 10 minutes au départ des Boucles : 30 minutes de pénalité
- Retard à + de 10 minutes au départ des Boucles : mis hors course
- Non pointage aux postes de contrôle : 10 minutes de pénalité
- Non-respect du balisage des Boucles : discussion ou 30 minutes de pénalité
- Lampe frontale éteinte lors des départs de nuit : 10 minutes de pénalité
- Recherche en cas d'abandon non signalé : discussion ou mis hors course
- Non-respect de l'environnement : mis hors course
- Non-respect des personnes : mis hors course ou pénalité
- Faute de comportement : mis hors course ou pénalité

### **ART. 26 : LISTE DES PRIX / CLASSEMENT**

Le prix gagné est un trophée.

## CLASSEMENT INDIVIDUEL POUR LES BOUCLES DE 84, 104 ET 126 KM (HORS TREK)

- Classement Féminin (1ère, 2ème et 3ème femme pour chaque distance)
- Classement Masculin (1ère, 2ème et 3ème homme pour chaque distance)

## CLASSEMENT ÉQUIPE TEAM BUILDING ET ÉQUIPE STANDARD POUR LES BOUCLES DE 84 (Trail), 104 ET 126 KM

- Classement Équipe Team Building (1ère, 2ème et 3ème pour chaque distance, hors Trek 84 km)
- Classement Équipe Standard (1ère, 2ème et 3ème pour chaque distance, hors Trek 84 km)

## ART. 27 : MODIFICATION / REPORT / ANNULATION

Si les circonstances l'exigent, l'Organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des points de contrôle, du bivouac, des lignes de départ et d'arrivée de chaque Boucle, de reporter la date et/ou les horaires de l'épreuve, d'arrêter l'épreuve en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli.

Si l'épreuve devait être annulée :

- Pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisation présentant les caractères de la force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française,
- Ou en raison des circonstances sanitaires ou de la législation locale et/ou internationale, cette dernière pourra proposer, en fonction des circonstances, une compensation telle que la substitution par une autre épreuve organisée par l'Organisateur
- , le report de l'épreuve ou le remboursement du prix de l'inscription diminué, le cas échéant, des frais irrécupérables engagés par l'Organisation au moment de l'annulation.

Ainsi, l'Organisateur pourra, **jusqu'à la date du 30 juin 2026** et sans justifier d'un quelconque motif :

- Annuler l'épreuve. Dans pareille situation, les participants seront remboursés des seules sommes qu'ils auront versées à l'Organisateur et non des sommes engagées auprès des tiers (ex : frais de transport aérien etc...);
- Modifier les dates de l'épreuve sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée et que la prise en charge des frais complémentaires devant être engagés par les participants auprès des tiers ne puisse pas lui être imputée (ex : frais de transport aérien etc...).

L'Organisation recommande donc aux participants de limiter les frais engagés auprès des tiers ou de souscrire des assurances annulations le cas échéant notamment pour les frais de transport aérien.

## ART. 28 : UTILISATION D'IMAGES

### 28. 1 : Images des participants

La Boucle de l'Étoile (le parcours, ainsi que ses abords, les lignes de départ et d'arrivée, les points de contrôle, le bivouac) peut faire l'objet d'une captation par l'Organisation et/ou tout tiers prestataire officiel de l'Organisation.

Chaque participant autorise expressément l'Organisation, ses ayants-droits ou ayants-cause (notamment ses partenaires officiels, commerciaux, presse ou média) à fixer, reproduire sur tout support et par tout moyen, sans rémunération ou indemnité d'aucune sorte, son image, associée le cas échéant, à ses nom, prénom, voix, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve de La Boucle de l'Étoile (ci-après son « Image »), pour une durée de dix (10) années à compter de la date de l'épreuve, aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment, sans que cette liste ne soit limitative, sous forme de photographies, vidéos, dessins), sur tout support existant ou à venir (notamment, sans que cette liste ne soit limitative, sur des affiches, flyers, bannières web), sur tout canal de communication existant ou à venir (notamment, sans que cette liste ne soit limitative, sur le site officiel de La Boucle de l'Étoile, les pages officielles de La Boucle de l'Étoile sur Facebook, Instagram, YouTube, LinkedIn, X, en tout format, dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins informatives, promotionnelles et/ou commerciales.

A ce titre, le participant autorise expressément l'Organisateur à concéder les mêmes droits sur son Image aux partenaires de l'épreuve.

A cet effet, chaque Participant autorise expressément et irrévocablement l'Organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause (notamment ses partenaires officiels, commerciaux, presse ou média), afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales et/ou d'information à :

- Apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'ils jugeraient utile pour l'exploitation de son image dans les conditions définies ci-dessus,
- Associer et/ou combiner à son image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'Organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Le participant garantit n'être lié avec un tiers par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image. Le participant est informé et accepte sans réserve que sa participation à La Boucle de l'Étoile implique la captation de son image par les prestataires officiels de l'Organisateur.

Concernant le site de La Boucle de l'Étoile, le participant accepte qu'il puisse être identifié par tout utilisateur d'internet renseignant son nom, son prénom et/ou son numéro de dossard, associés à un filtre supplémentaire (date de naissance ou code postal ou toute autre donnée spécifique).

Le participant souhaitant s'opposer à une telle publication pour un motif légitime, devra impérativement communiquer cette décision à l'Organisateur à l'adresse [direction@lbdle.com](mailto:direction@lbdle.com), au plus tard trente 30 jours avant l'épreuve afin que les mesures adéquates soient prises autant que faire ce peut.

## **28. 2 : Images de l'épreuve**

Tout support photographique, vidéo ou cinéma réalisé pendant l'épreuve ne pourra être utilisé par les participants, les accompagnateurs ou l'encadrement qu'à des usages privés, sauf autorisation particulière ou accréditation de l'Organisateur. En conséquence, tout projet de livre, de film court, moyen ou long métrage devra avoir préalablement l'assentiment de l'Organisateur.

Les demandes à cet effet sont à envoyer par mail à : [direction@lbdle.com](mailto:direction@lbdle.com)

## **ART. 29 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

L'Organisateur est impliqué dans la protection des données personnelles et s'engage à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD »), notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soit déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Lors de son inscription à La Boucle de l'Étoile, le participant est informé et accepte que ses données personnelles soient :

- Collectées sur la plateforme d'inscription,
- Utilisées par l'Organisateur qui agit en qualité de responsable de traitement au sens du RGPD.

### **29. 1 : Identité du responsable du traitement**

L'identité et les coordonnées du responsable du traitement des données à caractère personnel sont inscrites dans les mentions légales et la politique de confidentialité du site internet <https://laboucledeletoile.com>

### **29. 2 : Données et informations collectées**

Les données collectées sont les suivantes :

Les données impératives pour l'inscription à La Boucle de l'Étoile sont collectées tout au long du processus d'inscription à l'épreuve des données obligatoires identifiées sur le site par un astérisque : prénom, nom, numéro de téléphone, adresse e-mail, mot de passe espace coureur, civilité (femme ,homme), numéro de passeport, date de naissance, adresse postale, pays, ville, code postal, adresse, taille de tee-shirt, contact de la personne à contacter en cas d'urgence (prénom, Nom, numéro de téléphone, e-mail).

Cette liste est susceptible d'évoluer au regard des contraintes légales, techniques ou organisationnelles de l'Organisateur.

### **Données facultatives pour l'inscription à La Boucle de l'Étoile**

Lors du processus d'inscription, d'autres données peuvent être demandées.

Par ailleurs, l'Organisateur peut être amené à adresser aux participants, postérieurement à l'évènement une ou plusieurs enquête(s) de satisfaction, sondages, questionnaires et à collecter, à cette occasion, des données

supplémentaires, liées notamment au niveau de pratique sportive, aux ressentis sur la course, aux loisirs, à la participation à d'autres événements etc...

#### **Données relatives au paiement :**

Lors de l'inscription, le prestataire bancaire de paiement collecte et traite des données concernant les moyens de paiement (numéro de carte bancaire, date de fin de validité de la carte bancaire, cryptogramme visuel (non conservé), etc...). Ces données liées au moyen de paiement communiquées sont cryptées grâce à un protocole de sécurité, ne transitent jamais en clair sur le réseau et ne sont pas communiquées à l'Organisateur.

#### **Données techniques :**

L'Organisateur est susceptible de collecter des données techniques telles que : les données de connexion, l'adresse IP conformément à la législation applicable, et le cas échéant avec l'accord du participant, pour l'utilisation de certaines technologies telles que les cookies. Aucune donnée sensible n'est collectée à savoir les informations concernant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, etc... (art. 9 du RGPD).

### **29. 3 : Finalités du traitement**

L'Organisateur collecte les données ci-dessus pour des finalités déterminées, conformément aux dispositions légales applicables et avec votre consentement, et notamment aux fins de :

- Permettre la création, la gestion et les accès à votre compte ;
- Permettre le traitement, la gestion, le suivi et la validation des inscriptions aux épreuves de La Boucle de l'Étoile organisées par l'Organisateur ;
- Faciliter le recouvrement et lutter contre la fraude ;
- Permettre la gestion, la modification et l'amélioration des épreuves de l'Organisateur ;
- Gestion de la relation information avec le participant par e-mail et/ou SMS concernant l'événement auquel il s'est inscrit (confirmation de la bonne prise en compte de l'inscription, confirmation de la validation ou du refus de l'inscription, information sur l'épreuve, information sur les résultats, etc.) ou pour fournir toute information utile telle que les mises à jour, les lettres d'informations concernant les activités de l'Organisateur ;
- Réalisation d'enquêtes de satisfaction réalisées à des fins scientifiques et statistiques (par le biais de sondages ou de questionnaires).

### **29. 4 : Destinataires des données**

Les données personnelles collectées lors de l'inscription en ligne sur le site Internet de La Boucle de l'Étoile sont susceptibles d'être communiquées :

- aux services internes de l'Organisateur (personnel administratif, employés et préposés) ;
- aux prestataires de services et partenaires contractuels de l'Organisateur qui interviennent et contribuent directement à la gestion des inscriptions et à l'organisation de La Boucle de l'Étoile (autorités gouvernementales, fabricant des dossards, société en charge de l'assistance médicale, etc.).

L'Organisateur demande à ses prestataires et partenaires de mettre en place des mesures strictes de confidentialité.

En participant à l'épreuve de La Boucle de l'Étoile, les participants reconnaissent et acceptent que :

- Leur nom, prénom(s) et pays figurent sur la liste officielle de départ pouvant être publiée sur le site <https://laboucledeletoile.com>
- Leur géolocalisation sur le parcours de l'épreuve soit accessible aux utilisateurs du site <https://laboucledeletoile.com>
- A l'issue de l'événement sportif et à tout moment au cours de l'épreuve ou à la fin de chaque étape, les informations liées à leur prestations sportives (notamment, résultats, photos et vidéos) soient publiées sur le site <https://laboucledeletoile.com> ; lesdits résultats étant susceptibles d'être repris par tout média.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision, par écrit, à l'Organisateur à l'adresse suivante : [direction@lbdle.com](mailto:direction@lbdle.com), et ce au plus tard trente 30 jours avant le début de l'épreuve afin que les mesures adéquates soient prises.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, l'Organisateur s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers vos données collectées sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

L'Organisateur s'engage à garantir la protection de vos données conformément aux règles les plus strictes notamment à travers la signature, au cas par cas, de clauses contractuelles basées sur le modèle de la commission européenne, ou tout autre mécanisme conforme au RGPD, dès lors que vos données personnelles sont traitées par un prestataire en dehors de l'Espace Économique Européen et dont le pays n'est pas considéré par la Commission Européenne comme assurant un niveau de protection adéquat.

#### **29.5 : Durée de conservation des données**

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire au regard des finalités précédemment exposées. Ces données seront supprimées, si le participant n'a répondu à aucune sollicitation pendant trois (3) ans.

Ces données peuvent toutefois être conservées plus longtemps afin que l'Organisateur puisse respecter ses obligations légales et réglementaires ou résoudre des litiges.

#### **29. 6 : Droits des personnes concernées par les données personnelles traitées**

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, les personnes concernées par les données personnelles traitées possèdent un droit d'accès, de rectification, de suppression des données les concernant ainsi qu'un droit de limitation et d'opposition au traitement et à la portabilité de ses données personnelles. Ces droits s'exercent par mail à l'adresse suivante : [direction@lbdle.com](mailto:direction@lbdle.com)

Dans pareille hypothèse, il vous appartiendra de préciser vos nom et prénom, l'objet de votre demande et de fournir un justificatif d'identité valide. En vertu de l'article 12.6 du RGPD, en cas de doutes raisonnables quant à l'identité de la personne physique présentant la demande, l'Organisateur ou son prestataire peut demander que lui soient fournies des informations supplémentaires nécessaires pour confirmer l'identité de la personne concernée.

En vertu de l'article 12.3 du RGPD, l'Organisateur s'engage à fournir à la personne concernée les informations sur les mesures prises à la suite d'une demande relative aux droits précités ci-dessus, dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

Si vous ne souhaitez pas/plus recevoir nos offres, sollicitations et actualités, vous avez également la faculté de nous l'indiquer en cliquant sur le lien de désinscription situé en bas de chaque communication.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire (<https://www.bloctel.gouv.fr/>).

Enfin, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

#### **29. 7 : Contact**

Dans le cas de questions , de réclamations, de partage d'informations, de recommandations ou de commentaires visant à améliorer notre Politique de protection des données personnelles, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse : [direction@lbdle.com](mailto:direction@lbdle.com).

### **ART. 30 : RÉVISION / MISE A JOUR DU RÈGLEMENT ET DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION**

L'Organisateur peut réviser et mettre à jour le présent règlement à tout moment ; veuillez le consulter régulièrement.

Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site de La Boucle de l'Étoile <https://laboucledeletoile.com>. En cas de modification importante, l'Organisateur s'efforcera de vous prévenir par courrier électronique à l'adresse e-mail renseignée lors de l'inscription.

### **ART. 31 : LITIGE / DROIT APPLICABLE**

Le présent règlement a été rédigé en langue française qui sera considérée comme langue officielle. La version anglaise est une traduction libre et n'a donc pas de valeur juridique.

Il est soumis à la loi française.

Toute difficulté relative à l'épreuve et/ou à l'interprétation du règlement qui n'aurait pas pu faire l'objet d'un accord amiable entre l'Organisateur et le participant relève de la compétence exclusive des tribunaux civils compétents.